

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 09/05/2025

Convocation du 05/05/2025

Le vendredi 09 mai 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, et Lemaire Brigitte, Mrs Tessier Jean-Pierre, Guillaut Jérôme, Lemaire Dominique et Segouin Christophe.

Excusée : Mme Thimond Martine pouvoir donné à M. Guillaut Jérôme.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme Leroy Aurore est nommée secrétaire de séance.

1 Vote des subventions aux associations 2025 :

Le budget a été élaboré avec responsabilité et lucidité au regard du contexte global extrêmement contraignant. Nos recettes sont en chute libre et nos dépenses s'envolent années après années, souvent du fait de mesures inflationnistes imposées par l'État (assurances, sécurité, eau, énergies, cotisations patronales...).

Du fait, le conseil municipal décide de plafonner les subventions sollicitées à maximum 300 € (pour toute demande supérieure à 300 €). Le conseil municipal décide à la majorité d'octroyer pour l'année 2025 : 2 891 € pour les associations de la commune, 750 € pour les associations hors commune, soit un total de 3 641 €.

Voté à la majorité (6 pour, 2 contre)

2 Avis conseil municipal enquête publique PAPREC :

Suite à la demande de la Préfecture de la Sarthe, le conseil municipal décide de donner un avis favorable concernant le dossier de la PAPREC pour une demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE "Installations classées pour la protection de l'environnement" et autorisation au titre de la loi sur l'eau - IOTA) afin de développer le pôle de recyclage et de production d'énergies renouvelables sur son site situé sur la commune de Montmirail (72).

Voté à l'unanimité

3 Vote des budgets primitifs 2025 :

Depuis 2024, nous sommes associés à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire pluri-communal au sein de la Communauté de Communes du Perche Émeraude.

Différents temps d'échanges se sont tenus à l'échelle du bassin de vie Fertois-Montmirailais, en associant les acteurs éducatifs (parents, enseignants, ...).

La proposition est de conclure un seul PEDT à l'échelle du bassin Fertois-Montmirailais permettant de faciliter la continuité éducative sur le territoire, le maintien des financements existants et de développer des accueils.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la mise en place du PEDT pluri-communal à l'échelle du bassin Fertois-Montmirailais.

Voté à l'unanimité

4 Avancement des travaux de l'aménagement du bourg :

Les travaux de la partie Est ont débuté le 22/04/2025. Les travaux avancent bien, les bordures de trottoirs seront posées à partir du 15 mai, la fin des travaux est prévue pour fin juin.

Une fuite d'eau a été constatée devant l'école, Véolia est intervenu pour changer le compteur qui s'est cassé.

5 Information transfert compétence eau-assainissement :

Le Sénat a définitivement adopté, ce 1 er avril 2025, en seconde lecture la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » par les collectivités territoriales.

Concrètement, qu'en est-il pour les communes concernées ?

- Si la commune est en cours de transfert de la compétence : celle-ci pourra choisir ou non de poursuivre le transfert
- Si la commune n'a pas entamé le transfert de la compétence : le transfert obligatoire sera supprimé ;
- Si la commune a déjà transféré la compétence : pas de retour en arrière possible.

La compétence est donc conservée par la commune.

6 Questions diverses :

- M. Guillaut fait un point au Conseil Municipal sur le SIVOS : les effectifs sont aux mieux avec 90 élèves, néanmoins une inquiétude pour les années à venir car pas ou peu de naissances l'année dernières sur nos communes. Concernant la dérogation scolaire, une réunion avec M Trifaut, vice-président du Département de la Sarthe, est prévue pour énoncer le rattachement des communes de Théligny, St Ulphace et Grévez-sur-Roc au collège de La Ferté-Bernard.

-La communauté de communes du Perche Émeraude demande un avis aux communes pour la RLPI même si les communes en possèdent la compétence. Avis sur la réglementation des panneaux publicitaires des commerces et affichage des manifestations. Le conseil municipal donne un avis favorable.

-Mme Morand fait part au conseil municipal du procès-verbal du conseil communautaire concernant le vote du budget de communauté de communes.

-Une habitante de la commune a sollicité la mairie pour diffuser auprès des citoyens via nos moyens de communication, une enquête de marché concernant un projet d'ouverture d'un nouveau commerce sur la commune. Commerce proposant épicerie, produits locaux, produits en vrac, salon de thé, pâtisseries, brunch, petite restauration...

Le conseil municipal, ne pouvant s'opposer à l'ouverture d'un commerce, souhaite que la personne procède par ses propres moyens à la mise en place de cette action.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 06 juin 2025 à 20h30.